

Compte rendu de la séance du 15 février 2023

Date de la convocation: 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Laurence TERRAS, Marec BRANDI

Représentés: Isabelle BUTTNER SORIA par Alain MICHEL

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Jérémie BARANOWSKI

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Délibération pour fixer le prix de cession du chemin à Jussel
- Autorisation donnée aux adjoints pour la signature d'acte notarié en cas d'empêchement de Mme le Maire
- Délibération pour la demande de Fonds Vert pour la végétalisation des toits des 3 Maisons en Paille Porteuse
- Demande d'un particulier pour acheter à la commune un morceau de parcelle contigüe à son jardin dans le haut du village
- Avance d'un acompte au SIVU de la Micro Crèche
- Avis sur la dissolution du SIVU Micro Crèche et passage sur un budget annexe à la commune de Venterol
- Avance d'un acompte sur la subvention à la Coopérative Scolaire (factures de transport 2021-2022)
- Délibération liée au passage à la M57 pour autoriser Mme le Maire à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à une hauteur de 7,5 %
- Information sur le programme NEW DEAL (antenne)
- Point sur l'éclairage public
- Information Budget Transport

Questions diverses

La séance est ouverte à sous la présidence de Mme le Maire Adèle KUENTZ.
Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil présents et représentés.

Délibération pour fixer le prix de cession du chemin à Jussel

Depuis 2016, la commune de Piégut a pour projet l'acquisition des deux dernières parcelles de l'Impasse de Jussel qui ne sont pas communales. Le goudronnage de ces dernières par la mairie a d'ailleurs eu lieu.

Ces deux parcelles sont actuellement en indivision et classées en « Landes ». Les propriétaires de ces parcelles ont accepté à l'unanimité de les rétrocéder à la commune en 2016. Ce dossier, accusant d'un retard certain quant à son exécution, est en cours de finalisation.

Ainsi, le prix d'acquisition proposé par Madame le Maire Adèle KUENTZ se base sur la valeur réelle de ces parcelles, calculée comme suit :

N° Parcelle	Surface en m² (GEOMAS)	Valeur au m² (extrait VSDGFIP)	Valeur (en €)
B 1281	150	0.11	16.5
B 1318	533	0.11	58.63
TOTAL			75.28€

Vote : Le prix d'achat de 75.28€ proposé par Madame le Maire Adèle KUENTZ pour l'acquisition des deux parcelles concernées sur l'Impasse de Jussel ainsi que sa signature auprès du cabinet notarial, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorisation donnée aux adjoints pour la signature d'actes notariés en cas d'empêchement de Mme le Maire

Madame le Maire Adèle KUENTZ souhaite pouvoir être remplacée par ses adjoints en cas de non disponibilité, pour la signature des actes notariés.

Après renseignements pris auprès du cabinet notarial, une délibération peut être prise pour cela, mais n'est valable que pour un acte précis.

Madame le Maire demande alors à ce que cela puisse être effectif pour la vente du logement dit « La voûte », prévue le 24 février 2023.

Vote : La décision de remplacer Madame la Maire Adèle KUENTZ par ses adjoints en cas de non disponibilité, pour la signature de l'acte de vente de « La voûte », est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour la demande de Fonds Vert pour la végétalisation des toits des 3 Maisons en Paille Porteuse

Le FONDS VERTS est un dispositif mis en place par l'Etat permettant d'accélérer la transition écologique dans les territoires, à travers le financement de projets.

Madame le Maire Adèle KUENTZ propose de demander une subvention pour la végétalisation des toitures des 3 maisons paille communales.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

- Coût des travaux : 17 834€ HT, soit 21400.99€ TTC
- Subvention demandée (80%) : 14 267€
- Reste à charge de la commune : 3 567€ + la TVA.

Vote : La demande de subventions auprès du FONDS VERT pour la végétalisation des toitures des trois maisons paille communales, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande d'un particulier pour acheter à la commune un morceau de parcelle contigüe à son jardin dans le haut du village

Le propriétaire privé de la propriété située au 140 Impasse de la Cime de Vière souhaiterait faire l'acquisition d'une portion de chemin communal présent dans le domaine public, jouxtant sa bâtisse, pour une superficie proche de 28m².

Pour que cela puisse se faire, Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que plusieurs étapes sont nécessaires et à respecter :

1/ Il convient tout d'abord de déclasser du domaine public la partie de la parcelle concernée par délibération. Comme ce déclassement ne porte pas atteinte à des fonctions de desserte, la réalisation d'une enquête publique n'est pas nécessaire.

2/ L'intervention d'un géomètre expert est nécessaire pour la numérotation au cadastre de cette nouvelle parcelle.

3/ Une fois le déclassement fait et la nouvelle parcelle créée, une nouvelle délibération est à prendre afin de procéder à la cession au demandeur.

4/ Il appartiendra au demandeur d'acquitter les frais de bornage, d'acte notarié et il conviendra de fixer un prix de cession pour les surfaces concernées.

Vote : La demande de déclasser du domaine public la portion du chemin communal que souhaite acquérir le demandeur, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de vendre la partie de la parcelle indiquée sur le plan au prix de 3.00€, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur, car demandeur.

Avance d'un acompte au SIVU de la Micro Crèche

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que le SIVU de la Micro Crèche de Venterol rencontre régulièrement des problèmes de trésorerie. Ce SIVU demande l'avance d'un acompte de 5000€ à la commune de Piégut pour son fonctionnement.

Vote: La demande de versement d'un acompte de 5000€ à la Micro Crèche de Venterol, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avis sur la dissolution du SIVU Micro Crèche et passage sur un budget annexe à la commune de Venterol

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle les problèmes de trésorerie rencontrés régulièrement par le SIVU de la Micro Crèche de Venterol du fait du retard régulier des versements de certains financeurs.

Afin de palier à ces difficultés, l'une des solutions serait la dissolution du SIVU de la Micro Crèche et son absorption par la Mairie de Venterol qui créerait alors un budget annexe pour cela, abondé par les communes de Venterol et Piégut.

Madame le Maire réalise un tour de table afin de demander l'avis à ses conseillers quant à ce sujet. Six sont pour et un s'abstient.

Avance d'un acompte sur la subvention à la Coopérative Scolaire (factures de transport 2021-2022)

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux membres du conseil que le budget général de Piégut verse chaque année une subvention à la coopérative scolaire.

La directrice de l'école de Piégut a averti la commune que deux factures concernant le transport scolaire en 2021-2022, pour un montant de 1450€, n'ont pas pu être réglé du fait d'un manque de trésorerie.

Madame le Maire propose de régulariser la situation par le versement d'un acompte de 1450€ à la coopérative scolaire.

Vote: La demande de versement d'un acompte de 1450€ à la Coopérative Scolaire, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération liée au passage à la M57 pour autoriser Mme le Maire à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à une hauteur de 7,5 %

Madame le Maire Adèle KUENTZ explique aux membres du conseil que dorénavant :

- Le budget général change de référentiel budgétaire : M57 (cela sera obligatoire pour tous les budgets en 2024).
- La ligne « dépenses imprévues » du budget général n'existe plus mais il y a maintenant la possibilité de réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, si nécessaire.
- Ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre ne peuvent se faire qu'à hauteur maximum de 7.5% des dépenses réelles inscrites au budget dans une même section (Fonctionnement ou Investissement).
- Exception : ces mouvements ne sont pas possibles pour le chapitre « charges du personnel » qui est exclu de cette procédure.

Pour que Madame le Maire puisse être autorisée à réaliser cela, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Vote: La demande d'autorisation donnée à Madame le Maire Adèle KUENTZ pour réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget M57, à une hauteur de 7.5%, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Information sur le programme NEW DEAL

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe les membres du Conseil de sa rencontre le 31 janvier 2023 avec 3 protagonistes responsables du projet New Deal (*Préfecture / Axione / Bouygues TELECOM*).

Il s'agit de la potentielle installation d'une antenne de réseau téléphonique sur la commune de Piégut afin de couvrir correctement le réseau de deux points dits « Points d'intérêt à couvrir ». La prise en charge intégrale de ce projet se ferait par l'Etat.

Les deux points d'intérêt à couvrir sont :

- Le lieu-dit Les Pons.
- La zone située derrière le cimetière du village.

La zone préconisée par les 3 structures rencontrées pour l'installation de cette antenne se situe entre la sortie du village en direction de Venterol et le lieu-dit Les Forests.

Les membres du Conseil souhaitent approfondir le sujet et s'assurer qu'il y a bien un besoin à couvrir sur les zones annoncées. Une enquête est en cours.

Point sur l'éclairage public

Suite aux enquêtes menées auprès de la population par les membres du Conseil Municipal sur l'éclairage public de Piégut, de nombreuses interrogations sont ressorties notamment concernant la suppression ou non de certains luminaires.

Pour ces raisons, il a été décidé de continuer à travailler sur le sujet, en tenant compte de l'avis des habitants, afin de prendre des décisions les plus adaptées possibles en fonction de la localisation des actuelles luminaires.

Information Budget Transport

Point reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal du fait de l'heure déjà bien avancée.

Questions diverses

Vente de la voûte

Madame le Maire informe les élus que la voûte a été vendue pour le montant de 120 000€ à son acheteur, actuellement propriétaire d'un autre bien immobilier sur la commune de Piégut. La signature de l'acte de vente est prévue le 24/02/2023.

RDV avec le SDE 04

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe les élus que la structure SDE 04 sera en charge de réaliser l'étude concernant la potentielle mise en place d'une chaudière sur la commune de Piégut, pour la Maison communale. Le rendez-vous avec cet organisme afin d'en discuter est prévu le 14/03/2023 à 10h00 en mairie. Tous les conseillers souhaitant y participer sont les bienvenus.

SCOT

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe les élus que le SCOT est en cours de révision et qu'une commission de travail et d'information fait actuellement le tour des communes concernées.

Maintenance des ordinateurs de l'école et de la mairie de Piégut

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que la maintenance des ordinateurs de l'école et de la mairie, est réalisée par la société B Contact. Une convention pour la maintenance informatique a été signée avec eux en 2015 et est tacitement reconduite chaque année depuis.

Un rendez-vous avec la société B Contact est prévu prochainement afin de rediscuter des termes du contrat. En parallèle la prospection de nouveaux prestataires se fera afin de s'engager sur le contrat le plus avantageux.

CCSPVA

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe les membres du Conseil d'une nouvelle commission de travail au sein de la communauté de communes « Commission activités pleine nature ».

Marc BRANDI se propose d'être titulaire de cette commission de travail et Jérémie BARANOWSKI suppléant.

Prochains conseils (voir dates)

Comme chaque année, les budgets de la mairie sont à voter avant le 15 avril. Il est alors proposé aux conseillers de réaliser un premier conseil début mars afin de présenter une partie des budgets qui seront votés à un autre conseil prévu fin mars 2023.

Séance levée à 23h30.

Le Maire
Adèle KUENTZ

